

COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : Samedi 23 mai 2020

L'an deux mille vingt le samedi vingt-trois mai à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Longeville sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Étaient présents: MM. CHAVEY David - CLIMENT Benjamin – FRESARD Maxime – GIRARDOT Mathieu – GIRARDOT Pierre-Aimé – GUEUTAL Didier – LOUVET Martine – MAHIEUX Wilfrid – MORENO Christine – MUGNIER Sarah – OMASTA Maud – PARDONNET Claudine – PETREMANT Isabelle – SILVANT Hervé – TUETHEY Eric -

Absent : Néant

Madame Maud OMASTA a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 00.

Ordre du Jour :

- 1 – Installation du Conseil Municipal
- 2 – Élection du Maire - délibération N°8
- 3 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire - délibération N°9
- 4 – Election des Adjoints au Maire – délibération N°10

1 – Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GIRARDOT Pierre-Aimé, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Pour l'élection du Maire et des Adjoints au Maire, le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs pour constituer le bureau :
Mme PETREMANT Isabelle – M. SILVANT Hervé

2 – Élection du Maire - délibération N°8

La plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire :

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **15**

À déduire (bulletin blanc) : **1**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **14**

Majorité absolue : **8**

A obtenu :

– M. GIRARDOT Pierre-Aimé : **14** (quatorze) voix

- M. GIRARDOT Pierre-Aimé, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire - délibération N°9

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création de **quatre** postes d'adjoints au maire.

4 – Election des Adjoints au Maire – délibération N°10

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-7 et L 2122-7-1,
- Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,
- Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint au maire :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletin blanc : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8
- A obtenu :
- M. TUETEY Eric : 14 (quatorze) voix
- M. TUETEY Eric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

- Election du second adjoint au maire :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletin blanc : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8
- A obtenu :
- Mme MUGNIER Sarah : 14 (quatorze) voix
- Mme MUGNIER Sarah ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjoint au maire.

- Election du troisième adjoint au maire :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletin blanc : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7
- A obtenu :
- M. GIRARDOT Mathieu : 13 (treize) voix
- M. GIRARDOT Mathieu ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

- Election du quatrième adjoint au maire :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletin blanc : 1

-suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. GUEUTAL Didier : 14 (quatorze) voix

- M. GUEUTAL Didier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

La séance est levée à 18 h 00.

Le Maire,
Pierre-Aimé GIRARDOT.

Conseillers municipaux	Nom Prénom	Présents	Absents	Signatures
Maire	M. GIRARDOT Pierre-Aimé	x		
1 ^{er} Adjoint	M. TUETÉY Eric	x		
2 ^{ème} Adjoint	Mme MUGNIER Sarah	x		
3 ^{ème} Adjoint	M. GIRARDOT Mathieu	x		
4 ^{ème} Adjoint	M. GUEUTAL Didier	x		
	M. CHAVEY David	x		
	M. CLIMENT Benjamin	x		
	M. FRESARD Maxime	x		
	Mme LOUVET Martine	x		
	M. MAHIEUX Wilfrid	x		
	Mme MORENO Christine	x		
	Mme OMASTA Maud	x		
	Mme PARDONNET Claudine	x		
	Mme PETREMANT Isabelle	x		
	M. SILVANT Hervé	x		
	TOTAUX	15		